

Nombre de conseillers**en exercice : 15 présents : 12 absents : 3 votants : 14 pour : 14 contre : 0 abstention : 0****L'an deux mille vingt-six, le 27 août à 20h00**

se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire, les membres du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 août 2026

Date d'affichage : 20 août 2026

Présents : Mmes DOUMENC Sophie - MERCIER Martine – MORINIERE Agnès - MURAT Marianne – SCHOCRON Nathalie - THAMIE Sylvie - MM BLADOU Richard – BOSSION Éric - DELFAUD Alexandre – GRAVES Frédéric - HUG Maxime – MONTAL Jacques.

Excusés : Mme CAYROL Maëlys (procuration à Martine MERCIER) – M JUREDIEU Valentin (Procuration à Maxime HUG)

Absent : M SALES Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme MORNIERE Agnès

Objet : Occupation des salles communales – Saison 2026-2027 – Centre Social et Culturel REISSA

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux tarifs des services publics locaux ;

Considérant que le Centre social et culturel Reissa accueille tout au long de l'année diverses activités proposées à la population et contribue ainsi pleinement à la vie locale ;

Considérant que les activités organisées au sein du Centre social et culturel Reissa participent à la dynamique du village, favorisent les rencontres, le lien social et l'accès à des activités culturelles, sportives, éducatives et de loisirs ;

Considérant que la commune souhaite continuer à favoriser l'accueil de ces activités et à soutenir leur développement, tout en veillant à une gestion responsable des équipements communaux ;

Considérant toutefois que l'utilisation régulière des salles entraîne pour la commune des charges de fonctionnement, notamment en matière d'énergie, de chauffage, d'électricité et d'entretien des locaux ;

Considérant qu'il convient, dans ce contexte, d'adapter le tarif d'occupation des salles afin de tenir compte, pour partie, de l'augmentation des charges supportées par la commune, tout en maintenant un tarif raisonnable permettant la poursuite des activités proposées ;

Considérant les décisions prises par le conseil depuis 2023 d'instaurer un tarif horaire

Considérant que ce tarif n'a pas été augmenté l'année dernière (3.60 €/l'heure),

Considérant qu'il est proposé de fixer, pour l'année 2026-2027, le tarif horaire d'occupation des salles du Centre social et culturel REISSA à 3,70 €/heure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Décide de fixer à 3,70 €/l'heure le tarif d'occupation des salles du Centre social et culturel REISSA pour les activités proposées tout au long de l'année 2026-2027.
- Précise que ce tarif s'applique aux occupations régulières des salles dans le cadre des activités organisées au sein du Centre social et culturel Reissa pendant l'année 2026-2027.
- Rappelle que la commune demeure attachée au soutien des activités qui contribuent à la dynamique du village, au développement du lien social et à l'animation de la commune.

- Précise que l'évolution du tarif vise notamment à prendre en compte une partie des charges supportées par la commune pour le fonctionnement des locaux, en particulier les dépenses liées à l'énergie, tout en conservant un tarif permettant de préserver l'accessibilité des activités proposées à la population.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de Séance
MORINIERE Agnès

Le Maire,
Maxime HUG

